

IHECS Academy est le centre de formation continue adossé à l'Institut des Hautes Études des communications Sociales (IHECS) de Bruxelles.

Accueillant et urbain, notre centre se veut à la pointe des avancées les plus récentes en matière de communication et d'information. Sa spécificité : une formation centrée sur le concret, sur la pratique, sur les réalités professionnelles, jusqu'aux « ficelles du métier ». Mais sans renier la réflexion, la théorisation. Il s'agit donc, chez nous, d'allier la pertinence du concept à l'efficacité professionnelle, autrement dit de joindre l'habileté de la main à l'intelligence de la science. Alliance, donc, de la connaissance et du savoir-faire.

L'objectif principal d'IHECS Academy est d'aider à une intégration et/ou une évolution réussie dans le monde professionnel.

Cette charte reprend les valeurs de notre école et les lignes de conduites que nous attendons de toute personne en relation avec IHECS Academy, c'est un cadre de référence.

RESPONSABILITE ET ENGAGEMENT

Il est attendu que l'étudiant·e prenne connaissance de toute la documentation fournie en début de parcours. Notamment les Conditions Générales fournies dès le paiement des frais d'inscription.

L'étudiant·e est donc responsable de se tenir au courant des informations pratiques transmises par les membres de l'équipe de coordination tout au long du parcours, ainsi que des éventuels changements qui peuvent intervenir dans l'année.

La responsabilité de l'étudiant·e implique aussi la volonté d'agir dans le cadre légal et selon les principes éthiques d'IHECS Academy.

Il est attendu que l'étudiant·e soit engagé·e dans le programme et qu'il participe aux sessions en présentiel et à distance avec un taux d'absence autorisé de 25% maximum. Au-dessus de ce taux, l'obtention du certificat ou diplôme pourrait être refusée.

La pédagogie d'IHECS Academy est centrée sur l'expérience et l'échange avec les formateurs·trices et entre les participants. Il est important de respecter les temps de rencontres en présentiel comme en distanciel.

Cet engagement implique que l'étudiant·e, lors de son intégration au programme, accepte le régime de cours en mode hybride et non comodal¹. Nous souhaitons souligner l'importance des rencontres en présentiel, permettant un échange plus abouti avec les formateurs·trices et le reste du groupe. Echange parfois indispensable dans la pédagogie de certains ateliers et des travaux de groupe.

IHECS Academy, c'est aussi un réseau de partenaires professionnels qui partage et met à disposition des étudiant.es des expériences professionnelles concrètes (stage, projets, ateliers pratiques). Il est attendu de l'étudiant·e la même responsabilité et le même engagement vis-à-vis de ces partenaires.

RESPECT ET TOLERANCE

Une attitude de respect et de tolérance est exigée de l'étudiant·e vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact, notamment avec ses collègues et ses formateurs·trices. Cette attitude se manifeste par la ponctualité, la participation aux activités prévues dans le programme d'études, l'observation des principes de fonctionnement de groupes de travail et le savoir-être.

¹ Hybride : répartition des sessions entre distanciel et présentiel
Co-modal : sessions en simultané distanciel et présentiel

IHECS Academy se réserve le droit d'intervenir lorsque le comportement ou l'attitude d'un·e étudiant·e venait perturber le bon déroulement des sessions de cours ; et/ou si un·e autre étudiant·e venait à souffrir d'un comportement inadéquat.

FRAUDES ET PLAGIAT

IHECS Academy rappelle que toute fraude, tentative de fraude ainsi que plagiat seront sanctionnés. Le plagiat est une fraude particulièrement grave. Conformément à la déontologie académique et aux dispositions juridiques relatives à la propriété intellectuelle, est considéré comme plagiat, tout passage emprunté à une source dont l'étudiant·e n'est pas l'auteurice, sans les assortir de guillemets et de l'indication précise de l'origine de l'information (référence bibliographique, site internet, etc.). De même, la paraphrase, la traduction et/ou la reprise d'un texte dans sa substance ne sont pas acceptables, à moins de l'explicitier en donnant la référence adéquate. La reprise de textes pris sur Internet, de travaux non publiés ou d'autres sources, constituent tout autant un plagiat que celle de travaux publiés.

IHECS Academy rappelle aussi, que tout enregistrement non approuvé des cours dispensés en présentiel sera considéré comme frauduleux. La diffusion des supports de cours mis à disposition ainsi que du contenu pédagogique sera de même considéré comme frauduleux.

SANCTIONS

Les sanctions prévues en cas de non-respect de cette charte sont : l'avertissement, la non-autorisation de se présenter en cours et/ou au TFE, l'échec à une épreuve, la suspension ou l'exclusion de l'établissement ou encore la dénonciation pénale.

En signant ce document, l'étudiant·e atteste qu'il a pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter tout au long de son parcours à IHECS Academy.

Nom et prénom :

Lu et approuvé à, le :

Signature :